



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIE LE 06 JUIN 2012

SPECIAL N ° 3 - JUIN 2012

SOMMAIRE

DRFiP

Décision - Décision portant subdélégation de signature de la DRFiP.	1
---	-------	---

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
ET DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

334 ALLÉE HENRY II DE MONTMORENCY
34954 MONTPELLIER CEDEX 2

CABINET

Affaire suivie par Sylvain BIANCAMARIA
drfip34@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 04 67 15 74 41 ☎ 04 67 15 75 00

Décision portant subdélégation de signature

**L'Administratrice Générale des Finances publiques de classe exceptionnelle,
Directrice Régionale des Finances Publiques de Languedoc Roussillon et du
département de l'Hérault**

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012073-0008 du 21 mars 2012 de M. le Préfet de l'Aude,
donnant délégation de signature à mon nom,

Arrête :

A l'effet de signer, dans la limite de mes attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, la gestion et la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Aude, subdélégation de signature est donnée à :

Bernard DESSIMOULIE, Administrateur Général des Finances Publiques, Pierre CARRE, Administrateur des Finances Publiques, Jean-Pascal NIOGRET, inspecteur divisionnaire hors classe, Bernadette CARITG et Brigitte ADOLPHE, Inspectrices, Valérie PUYOO-HIALLE, François PETERS, Marie-Claude DOUREL, Christophe SAYSSAC, Contrôleurs Principaux.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aude et affiché dans les locaux de la Direction Régionale des Finances Publiques, 334 allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier.

Fait à Montpellier, le 2 mai 2012



Nadine CHAUVIERE